

NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2011/026

Genève, le 4 mai 2011

CONCERNE:

Les Parties à la CITES et les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité
dans le cadre de la convention sur la diversité biologique – Un projet de guide

1. La notification aux Parties N° 2011/021 du 24 février 2011 attirait l'attention des Parties à la CITES sur l'adoption, à la 10^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 2010), d'un *Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité*. La Conférence de la CDB a également prié les Parties à la CDB d'élaborer des objectifs nationaux correspondant au Plan stratégique et d'actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) comme approprié.
2. Dans la notification aux Parties N° 2011/021, les Parties ont été invitées à envisager d'intégrer les activités nationales et régionales CITES qui contribuent à la mise en œuvre effective du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et des objectifs d'Aichi, ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable de la faune et de la flore, comme approprié.
3. Comme le prévoit la notification aux Parties N° 2011/021, un projet de guide visant à aider les Parties à la CITES à contribuer à *l'élaboration, au réexamen, à l'actualisation et la révision des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB)* a été préparé et figure en annexe à la présente notification. Ce projet de guide n'est disponible à l'heure actuelle qu'en anglais et sera traduit prochainement en français et en espagnol.
4. Les Parties sont invitées à faire usage dudit projet de guide et à communiquer au Secrétariat toute observation concernant son utilité, son contenu et sa présentation. Ce retour d'information aidera à finaliser le guide et en faire un outil de mise en œuvre efficace pour l'ensemble des Parties et autres partenaires de la CITES intéressés.